

Comment en arrive-t-on là?

DOCUMENT RÉALISÉ PAR LE CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Région**île**de **France**

Des crimes imprescriptibles

Il y a 60 ans, les alliés découvraient les horreurs des camps nazis. Pour que le devoir de mémoire se transmette d'une génération à l'autre, des lycéens franciliens se rendent chaque année sur le site d'Auschwitz-Birkenau.

ans une Allemagne en crise, le parti nazi (NSDAP) parvient légalement au pouvoir le 30 janvier 1933. L'incendie du Reichstag, le 27 février 1933, faussement attribué aux communistes pour instaurer un régime d'exception, sert de prétexte aux nazis pour réduire les libertés collectives et individuelles mais aussi pour mettre à bas la démocratie. En trois mois, les partis politiques et les syndicats sont interdits, les libertés les plus fondamentales sont supprimées. Les opposants sont internés dès 1933 dans des camps de concentration, notamment celui de Dachau érigé en modèle. Dans ces camps sont enfermés et périssent également des homosexuels porteurs d'un triangle rose, pointe tournée vers le bas, des prison-

L'exposition itinérante "Vision lycéenne du camp d'Auschwitz-Birkenau" (troisième édition - 2005) a été inaugurée au conseil régional d'Île-de-France, le 18 janvier 2005. Cette exposition et celle de la précédente édition sont disponibles à la demande de chaque lycée auprès du Mémorial de la Shoah : 01 42 77 44 72.



niers politiques, des syndicalistes, des journalistes... Les nazis contrôlent la vie culturelle, la presse, la radio, le cinéma, la littérature. Les livres des auteurs indésirables, libéraux, pacifistes, socialistes, juifs... sont éliminés des bibliothèques et brûlés dans de gigantesques autodafés. L'école devient un lieu d'endoctrinement. Les enfants sont obligés d'adhérer aux Jeunesses hitlériennes en 1936. Les adultes sont également soumis à une intense propagande au sein d'organisations nazies qui encadrent le travail ou les loisirs. Les nazis prônent la "supériorité de la race aryenne" à laquelle serait censé appartenir le peuple allemand. De ce fait, tous ceux qui, selon eux, menacent "la pureté de la race" doivent être éliminés. Ainsi, les handicapés mentaux ou physiques "ne méritent pas de vivre". Les nazis proclament alors la "suppression des vies indignes d'être vécues" et la mettent en pratique en organisant de façon scientifique l'euthanasie, c'est à dire l'élimination physique de ceux qu'ils ne jugent pas dignes de vivre, dans un programme appelé "T4".

De même, les Juifs sont mis au ban de la société car l'antisémitisme est au centre de la conception nazie du monde. Exclus de toute vie économique et sociale, spoliés, marqués par l'étoile jaune, les Juifs allemands puis polonais et ceux de toute l'Europe occupée sont regroupés dans des camps et des ghettos. Les exécutions massives commencent à partir de la fin juin 1941 par fusillade (à la suite de l'opération Barbarossa). Forts de l'expérience acquise avec le programme T4, ils intensifient l'assassinat des Juifs en mettant en place un système d'extermination de masse dans des camions à gaz à partir de décembre 1941 (au camp d'extermination de Chelmno), puis dans des camps d'extermination de Belzec, Sobibor, Treblinka dès le printemps 1942, enfin à Auschwitz et Maïdanek. 5,1 millions de Juifs périrent pendant la Shoah, dont 3,6 millions dans les centres d'extermination créés par les nazis. Auschwitz-Birkenau, le plus grand d'entre eux, est aujourd'hui devenu le symbole de la destruc-

Quand on a arrêté les communistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas communiste.
Quand on a arrêté les socialistes, je n'ai rien dit, je n'étais pas socialiste.
Quand on a arrêté les Juifs, je n'ai rien dit, je n'étais pas juif.
Quand on a arrêté les catholiques, je n'ai rien dit, je n'étais pas catholique et quand j'ai été à mon tour arrêté et déporté il n'y avait plus personne pour élever la voix.

Martin Niemeller, pasteur allemand, survivant des camps nazis (texte écrit en 1945)

tion des Juifs d'Europe. Le 27 janvier 2005 sont commémorés les 60 ans de la découverte du camp par les soviétiques, libérant ainsi les derniers prisonniers qui n'avaient pu être emmenés par les nazis dans les "marches de la mort". Aujourd'hui, ces crimes sont imprescriptibles.

Les ministres européens de l'Éducation réunis à Strasbourg au Conseil de l'Europe, le 18 octobre 2002, ont adopté à l'unanimité la Déclaration instituant la Journée de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité dans les établissements scolaires des 44 États membres.

La France a retenu la date du 27 janvier, anniversaire de la "libération" du camp d'Auschwitz, pour cette journée de la Mémoire de la Shoah.

De l'exclusion des Juifs à leur extermination

ien avant d'accéder au pouvoir, Hitler a déjà désigné sa cible principale : les Juifs. On retrouve son obsession d'une "race pure" dès 1924, dans son livre-programme Mein Kampf (Mon Combat). Le projet qu'il veut mettre en place quand il devient chancelier, est d'établir une Allemagne "judenfrei", (libérée des Juifs), c'est-à-dire des 520 000 Juifs allemands.

Les nazis parvenus au pouvoir rendent l'antisémitisme légal en édictant des lois excluant peu à peu les Juifs de la société allemande. Ainsi les lois de Nuremberg de septembre 1935 interdisent aux Juifs de se marier avec les aryens, les ordonnances de 1938 les spolient, ils perdent la citoyenneté allemande. Aucun pays n'accepte d'accueillir les réfugiés juifs cherchant à quitter l'Allemagne.

La violence atteint son paroxysme lors de la Nuit de Cristal, du 9 au 10 novembre 1938 : synagogues incendiées, magasins saccagés, assassinats et 26 000 Juifs envoyés dans des camps de concentration, où sont déjà détenus les opposants politiques. Les enfants juifs sont exclus des écoles. L'étau se resserre peu à peu sur les Juifs allemands : leur vie était difficile, elle devient impossible. Lorsque le 1er septembre 1939, les chars allemands envahissent la Pologne, c'est le début de la Seconde Guerre mondiale. Ce sont des millions de Juifs qui passent alors sous le contrôle du régime nazi. Les Juifs sont alors enfermés dans des ghettos. Avec l'entrée des troupes allemandes en URSS, l'objectif devient l'élimination physique, l'extermination systématique des Juifs qui vivent sur ces territoires de l'Est de l'Europe.

Pour mettre en place la "solution finale de la question juive" selon l'expression nazie, des camps de mise à mort sont créés en Pologne dans lesquels sont construites des chambres à gaz. Le plus grand d'entre eux, Auschwitz-Birkenau voit disparaître un million de personnes dans ces chambres. Au total près de 5,1 millions de Juifs sont assassinés par les nazis et leurs complices.

Été 1944, la fin de la guerre approche. Les nazis continuent de donner la priorité à la déportation des Juifs et ce n'est que le 27 janvier 1945, il y a tout juste 60 ans, que le camp d'Auschwitz est "libéré" par l'armée soviétique.

Auschwitz-Birkenau: le plus grand cent



Entrée principale du camp d'Auschwitz 1 portant l'inscription : "Arbeit macht Frei" (le travail rend libre).

La création d'Auschwitz

Le projet d'aménager un camp de concentration à proximité de la ville polonaise d'Oswiecim date de 1939. Le complexe d'Auschwitz, constitué de trois camps – le camp principal (Auschwitz 1), Birkenau (Auschwitz 2) et Monowitz (Auschwitz 3) –, a été le plus vaste et le plus peuplé des camps de l'univers concentrationnaire nazi.

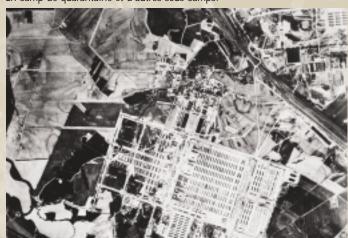
Le premier transport de prisonniers arrive à Auschwitz le 14 juin 1940. En France, du 27 mars 1942 au 22 août 1944, 67 grands convois sur les 72 totaux auront pour destination Auschwitz.

L'aménagement du camp

En mars 1941, Auschwitz s'étend sur 40 km² et compte 11 000 prisonniers majoritairement polonais.

En mars 1941, Himmler, chef suprême de la police allemande et principal responsable avec Hitler de l'extermination des Juifs ordonne l'élargissement à 30 000 prisonniers et décide la construction d'un second camp pour 100 000 prisonniers sur le site du village voisin de Brzezinska (Birkenau) distant d'environ 3 km

Birkenau comprend un camp pour les hommes, un camp pour les femmes, un camp de quarantaine et d'autres sous-camps.



Cliché aérien pris par l'OSS (Office of Strategic Service) le 26 juin 1944, au-dessus du complexe concentrationnaire d'Auschwitz.



La sélection sur la rampe d'Auschwitz-Birkenau.

À l'arrivée des convois

Entre mars 1942 et mai 1944, à l'arrivée des convois, les détenus descendent sur la "Judenrampe" à l'extérieur du camp de Birkenau. Par souci d'efficacité, les nazis aménagent dès mai 1944, la "Bahnrampe" à l'intérieur du camp.

Alors que les prisonniers en costume rayé sont chargés de vider les wagons et trier les bagages, les S.S. procèdent à la sélection : l'âge minimum permettant d'être sélectionné pour le travail est de quinze ans. Les femmes, enfants et vieillards non sélectionnés pour le travail sont dirigés vers les crématoires. Pour les autres, tout ce qui constitue la personnalité d'un homme est détruit : l'abandon des vêtements civils, la longue et humiliante nudité qui le suit, le rasage du corps, l'attribution d'un matricule tatoué sur le bras gauche, le costume rayé des détenus, telles sont les étapes de la déshumanisation, sous les coups et les hurlements des S.S. et des kapos.





L'équipe de médecins nazis opérant à Auschwitz : le Dr Clauberg, à gauche, expérimente des méthodes de stérilisation sur des prisonnières.



Une des seules photos existantes de l'extermination des Juifs déportés à Auschwitz-Birkenau.

Les Sonderkommandos

Ces photographies, au nombre de quatre, ont été prises clandestinement par un membre du *Sonderkommando* et transmises à la résistance polonaise. Le *Sonderkommando* était un commando composé de Juifs de différentes nationalités chargés de retirer les cadavres de la chambre à gaz, arracher les dents en or et enterrer les corps dans de grandes fosses communes, régulièrement éliminés et remplacés pour éviter toute possibilité de témoignage.

Quelques-uns survécurent cependant, dont l'artiste David Olère, qui témoigna de cette atrocité par des dessins utilisés dès 1946 comme éléments de preuve aux procès de Nuremberg.

re de mise à mort créé par les nazis

L'efficacité du Zyklon B, un produit insecticide est d'abord testée en décembre 1941 sur des prisonniers russes. Dans un premier temps les gazages ont lieu dans la morgue du crématoire 1 d'Auschwitz. Par la suite, pour plus de discrétion, les opérations sont transférées à Birkenau, dans une ferme transformée, appelée Bunker 1. À l'été 1942, les S.S. aménagent une seconde "ferme" à Birkenau (Bunker 2) pouvant accueillir 1 200 personnes. Entre mars et juin 1943, on construit quatre crématoriums, succédant aux bunkers 1 et 2, permettant de brûler près de 4 800 cadavres et de gazer 3 000 personnes en même temps.



▲ Le crématorium 3 de Birkenau dessiné par David Olère en 1946

■ Construction de l'usine Krupp qui devint par la suite l'Union-Werke, 1942-1943.

L'extermination par le travail

Au cours des premiers mois les prisonniers sont employés à l'aménagement du camp. Dès 1942, on utilise la force de travail des déportés pour alimenter la machine de guerre nazie. Visant entre autres l'extermination par le travail, il n'y a plus de limite au temps de travail, plus de pause. La sous-alimentation chronique est l'un des piliers du système. Le but est double : affaiblir mais aussi humilier.



Fin 1944, Himmler ordonne le démantèlement des installations de mise à mort, la destruction des archives des crimes commis. Le 17 janvier 1945, 58 000 prisonniers aptes à marcher sont sélectionnés et quittent Auschwitz à pied en direction de l'Europe de l'ouest.

Contraints de marcher plusieurs jours dans le froid et la neige pour être ensuite dispersés vers d'autres camps de concentration, nombreux sont abattus sommairement au bord d'une route. Arrivés dans les camps, la faim et les épidémies provoquent de nombreux morts.

La libération des camps de concentration se fera progressivement d'avril à mai 1945, en fonction de l'avancée des armées alliées.

Les marches de la mort

Auschwitz

La libération d'Auschwitz

Le 27 janvier 1945, la première patrouille de l'armée rouge fait son apparition à Auschwitz et à Birkenau. Quelques 7 000 détenus accueillent les "libérateurs". Le camp est jonché de cadavres et de mourants.

La découverte du camp par les Soviétiques étant due en partie au hasard, rien n'avait été prévu pour soigner les détenus, éprouvés par des mois de mauvais traitements.



Le retour des camps entre avril et mai 1945

Le retour des camps

Cette carte situe

voies ferroviaires empruntées

par les convois de déportation,

de mars 1942 à novembre 1943,

à destination d'Auschwitz-Birkenau.

les principales

Sur 76 000 Juifs déportés depuis la France, seules 2 500 personnes revinrent en 1945. À Paris, c'est à l'hôtel Lutetia, transformé en centre de rapatriement, que les rescapés sont regroupés et désinfectés à leur arrivée, et cela dans la plus grande confusion.

Mais la spécificité du sort des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale n'est pas reconnue. Il faudra attendre 1995, après des années de polémique, pour que le Président de la République reconnaisse la responsabilité de l'État français dans la persécution des Juifs.



Les survivants que les soldats soviétiques découvrent à Auschwitz sont pour la plupart des malades restés sur place après l'évacuation du camp par les S.S.

Nombre de victimes considérées par les S.S. comme "inaptes au travail" (exclusivement juives) et gazées immédiatement à leur arrivée sans avoir été enregistrées : environ 850 000.

Estimation du nombre total de morts : 1 334 700 selon une étude de Georges Wellers datant de fin 1983 ; 1 000 000 (environ) selon Raul Hilberg dans La Destruction des Juifs d'Europe, Éditions Fayard, 1988.

Effectif maximum des détenus du complexe concentrationnaire

d'Auschwitz: 150 000 (été 1944)

Effectif des S.S. du camp : environ 3 000 hommes.

Glossaire

Antisémitisme : haine des Juifs. Forme particulière de racisme.

Camp de concentration : camp de détention pour emprisonner un grand nombre de personnes, à moindre coût, sous surveillance militaire ou policière. En mars 1933, les nazis ouvrent à Dachau le premier camp de concentration, destiné aux opposants politiques. Au fur et à mesure, d'autres camps de concentration sont mis en place en Allemagne (Buchenwald, Bergen-Belsen) ou en Pologne (Auschwitz, devenu ensuite un camp de mise à mort).

Centre de mise à mort : camp d'extermination mis en place par les nazis durant la phase finale du processus de destruction. Six centres de mise à mort apparurent en 1941-1942 en Pologne : Belzec, Sobibor, Treblinka, Kulmhof (Chelmno), Lublin et Auschwitz. Les victimes y étaient gazées.

Chambre à gaz : pour exterminer un nombre important de personnes en peu de temps, les entreprises allemandes mettent au point pour les nazis un procédé de mise à mort massif avec des gaz toxiques, notamment du Zyklon B. Pour éviter les révoltes et les paniques, les chambres à gaz étaient camouflées en douche.

Four crématoire : après les opérations de gazage, les cadavres étaient brûlés à ciel ouvert ou dans des fours crématoires.

Génocide : la définition juridique du génocide a été donnée une première fois en 1943 par le juriste polonais Raphaël Lemkin : « Par génocide, nous voulons dire la destruction d'une nation ou d'un groupe ethnique. (...) En général, le génocide ne veut pas dire nécessairement la destruction immédiate d'une nation. Il signifie plutôt un plan coordonné d'actions différentes qui tendent à détruire les fondations essentielles de la vie des groupes nationaux, dans le but de détruire ces groupes eux-

Cette définition sert de référence aux textes internationaux qui traitent de la question du génocide (article 6c de la Charte du Tribunal militaire international de Nuremberg, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948, Statut de la Cour pénale internationale du 17 juillet 1998 et l'article 211-1 du Code pénal français). Tous ces textes confèrent au crime de génocide un caractère imprescriptible qui interdit l'oubli. C'est en fonction de cette défi-

nition qu'a notamment été reconnu officiellement en France le génocide arménien (Loi 2001-70 du 29 janvier

Ghetto : ce terme désigne un quartier, séparé par des murs et des portes, où vivent les Juifs qui sont ainsi isolés du reste de la population. Le premier ghetto fut créé en 1516 à Venise. Fin 1939, les nazis

organisent l'isolement des ghettos et suscitent ainsi la famine, le développement des épidémies, ce qui entraînera des morts en grand nombre.

Holocauste: mot d'origine grecque, issu de la traduction grecque de la bible hébraïque. Ce terme signifie « sacrifice par le feu ». Il a donné son titre à un téléfilm américain et servait à désigner l'extermination des Juifs par les nazis. Mais le terme est mis en cause par de nombreux anciens déportés qui le trouvent inapproprié et lui préfèrent le mot de « Shoah ». Ils expliquent, à juste titre, qu'ils ont été « exterminés » et non « sacrifiés par le feu ».

Imprescriptible : la législation française a proclamé en 1964 le caractère imprescriptible des crimes contre l'humanité, c'est-à-dire que leurs auteurs peuvent être poursuivis jusqu'au dernier jour de leur vie.

Lois de Nuremberg : promulguées en septembre 1935, elles définissent trois types d'Allemands : les « aryens », les « Juifs » et les « métis ». Ces lois retirent aux Juifs la nationalité allemande et limitent leur liberté (ils sont chassés de l'éducation, de l'agriculture, des médias ; n'ont plus le droit d'employer du personnel non juif). Les Juifs ne peuvent plus se marier avec des « aryens ».

Nazisme: national-socialisme. Mouvement politique qui a dominé l'Allemagne du 30 janvier 1933, date à laquelle Hitler devint chancelier du Reich, jusqu'à l'effondrement de mai 1945.

Négationnisme : négation du fait que les Juifs ont été exterminés en grand nombre. Délit puni par la loi.

Nuit de Cristal : dans la nuit du 9 au 10 novembre 1938, des militants nazis, bénéficiant de la complicité active des autorités, dans toute l'Allemagne, saccagent 7 500 magasins appartenant à des Juifs, détruisent 191 synagogues et tuent 91 Juifs, en blessent des centaines d'autres.

Racisme : idéologie fondée sur la croyance en une hiérarchie entre les groupes humains, les « races».

Shoah: « catastrophe » en hébreu. Ce terme désigne l'extermination des Juifs par les nazis.

Solution finale : formule utilisée par les nazis pour camoufler la destruction systématique des Juifs d'Europe par la déportation, la mise à mort dans les chambres à gaz, le travail forcé jusqu'à la mort, les tortures. C'est lors de la conférence de Wannsee (près de Berlin), le 20 janvier 1942, que les nazis définissent les modalités techniques de la « solution finale de la question juive ». Les Juifs des territoires occupés seront raflés, déportés

Bilan criminel d'Auschwitz:

Nombre de déportés arrivés au camp : 1 300 000 dont 1 100 000 Juifs.

Tout jeune, je suis venu à l'engagement politique en découvrant l'histoire contemporaine et tout particulièrement de la Shoah. J'ai longtemps cru que nous étions parvenus depuis ces années funestes, femmes et hommes de bonne volonté, à terrasser l'antisémitisme. J'ai longtemps cru que ce mot appartenait à l'histoire. Je me trompais. La barbarie revient.

Nous devons ériger autour de nos démocraties le rempart de la mémoire. Nous devons nous souvenir de ceux qui furent déportés, abattus, affamés, gazés, brûlés. Nous devons rappeler Belzec et Sobibor, Dachau et Auschwitz, Treblinka et le Struthof. Celui qui renonce à ce devoir de mémoire risque de perdre son âme et de déserter le combat pour l'humanité.

C'est notre honneur de dire aux générations qui viennent ce que fut la barbarie nazie, ce que produit, toujours, l'horreur antisémite. C'est notre honneur de porter haut la mémoire des Juifs, des Tziganes et de toutes ces victimes qui n'ont pas de tombes, pas de pierres gravées, eux dont le seul sépulcre est notre souvenir.

L'exposition "vision lycéenne des camps" résulte des voyages à Auschwitz organisés les 24 novembre, 1er décembre, 8 décembre 2004 et 12 janvier 2005 par le conseil régional d'Île-de-France et le Mémorial de la Shoah pour les lycéens d'Île-de-France. Des milliers de jeunes Franciliens, accompagnés par quelques déportés à l'incommensurable courage, obsédés qu'ils sont par la volonté de dire, sans haine, ce qui fut et de témoigner encore, avant qu'il soit trop tard. Gravons les noms dans la pierre. Souvenons-nous!

Passons le témoin de la vérité aux générations qui suivent, à la jeunesse.

Jean-Paul Huchon

Président du conseil régional d'Île-de-France



Le 27 janvier 2005, à l'occasion du soixantième anniversaire de la "libération" du camp d'Auschwitz et de la Journée européenne de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité, le Mémorial de la Shoah ouvrira ses portes au 17 rue Geoffroy l'Asnier, dans le quartier historique du Marais. Issu du remodelage de deux institutions préexistantes, le Mémorial du Martyr Juif Inconnu et le Centre de Documentation Juive Contemporaine, le Mémorial de

la Shoah est aujourd'hui l'institution de référence en Europe pour la Shoah. Comprendre le passé pour éclairer l'avenir, telle est la vocation de ce nouveau lieu, à la fois musée, centre de documentation et lieu de mémoire.

Ouvert à un public large et diversifié, le Mémorial offre :

- une exposition permanente sur la Shoah et le sort des Juifs en France et en Europe pendant la Seconde Guerre mondiale ;
- un auditorium programmant des projections, des colloques, des débats, des présentations d'ouvrages...;
- un espace d'expositions temporaires ;
- le Centre de Documentation Juive Contemporaine (un million de pièces d'archives, 55 000 photographies et 50 000 ouvrages) et sa salle de lecture
- un centre d'enseignement multimédia;
- des espaces pédagogiques
- la crypte du Mémorial, lieu de recueillement où ont été disposées des cendres de victimes d'Auschwitz et du ghetto de Varsovie
- le Mur des Noms où sont gravés les noms des 76 000 hommes, femmes et enfants juifs déportés depuis la France entre 1942 et 1944 dans le cadre de la "solution finale"

Avec le partenariat du conseil régional d'Île-de-France, un programme de sensibilisation du public scolaire a été développé. Les lycéens franciliens peuvent bénéficier d'activités adaptées à leur niveau et à leur sensibilité : visites commentées de l'exposition, cycles de projections en partenariat avec le Forum des images et, pour privilégier le dialogue entre les générations, débats entre élèves et témoins directs de

cette période de l'histoire (anciens déportés, résistants, enfants cachés), voyages à Auschwitz. Enfin, les membres du corps enseignant sont invités à participer à des stages d'information et de sensibilisation.

Les plus jeunes, à partir de huit ans, peuvent participer à des ateliers pédagogiques et suivre le parcours spécifique qui leur sera proposé au sein de l'exposition permanente. D'autre part, un site Internet présente l'institution dans sa globalité, propose une importante documentation en ligne, et un espace dédié aux enfants de 8 à 12 ans.

Ouverture

Du dimanche au vendredi de 10h à 18h, nocturne le jeudi jusqu'à 22h. Fermé le

Entrée libre, sauf pour les espaces proposant des activités spécifiques (expositions temporaires, auditorium, activités pédagogiques)

Tarification particulière pour les lycéens franciliens.

Entrée au 17 rue Geoffroy l'Asnier, 75004

Métro : Saint-Paul ou Hôtel de ville (ligne 1), Pont-Marie (ligne 7)

Bus: 96, 69, 76, 67, Balabus

Renseignements 01 42 77 44 72

contact@memorialdelashoah.org www.memorialdelashoah.org

Les chiffres de la Shoah

D'après Raul Hilberg, La Destruction des Juifs d'Europe, ouvrage de référence sur la question, 5 100 000 Juifs ont été exterminés par les nazis et leurs alliés, répartis de la façon suivante par pays :

Pologne	jusqu'à 3 000 000
URSS	plus de 700 000
Roumanie	270 000
Tchécoslovaquie	260 000
Hongrie	plus de 180 000
Lituanie	jusqu'à 130 000
Allemagne	plus de 120 000
Pays-Bas	plus de 100 000
France	75 000
Lettonie	70 000
Yougoslavie	60 000
Grèce	60 000
Autriche	plus de 50 000
Belgique	24 000
Italie (Rhodes compris)	9 000
Estonie	2 000
Norvège	moins de 1000
Luxembourg	moins de 1000
Dantzig	moins de 1000

R. Hilberg, La Destruction des Juifs d'Europe, Fayard puis Folio histoire n° 38 et 39.

Filmographie (Liste indicative)

Documentaires :

- Shoah, film français (1985), réalisé par Claude Lanzmann.
- De Nuremberg à Nuremberg, film français (1989).
- Le Temps du ghetto, film français (1961), réalisé par Frédéric Rossif.

Fictions:

- Le Dictateur, film américain (1940), comédie, réalisé par Charles Chaplin.
- Au revoir les enfants (1987), film français, drame, réalisé par Louis Malle
- La Liste de Schindler, film américain (1993), historique, drame, réalisé par Steven Spielberg.
- Le Pianiste, film américain (2001), drame, réalisé par Roman Polanski.

Sites Internet (Liste indicative)

www.memorialdelashoah.org

www.annefrank.nl www.ushmm.org www.paroletoiles.com

Le site qui raconte l'histoire de gens ordinaires qui sauverent des enfants juifs de la déportation.



Bibliographie (Liste indicative)

Le feu ou la démolition, 1996, Actes Sud

Robert Antelme, L'espèce humaine. 1947, Gallimard.

Charlotte Delbo

Auschwitz et après, aucun de nous ne reviendra,

1970, Éditions de Minuit. Ida Grinspan J'ai pas pleuré,

2002. Laffont.

Anne Grynberg L'impossible oubli, 1995, Découvertes Gallimard.

Une vie bouleversée, 1985, Seuil.

Imre Kertèsz Être sans destin, 1998, Actes Sud; Kaddish pour l'enfant qui ne naîtra pas, 1995, Actes Sud.

Claude Lanzmann Shoah, 1985, Fayard.

Primo Levi Si c'est un homme, 1967. Julliard; La Trêve, 1966, Grasset.

Emmanuel Ringelblum Chronique du ghetto de Varsovie. 1978, Robert Laffont.

David Rousset L'univers concentrationnaire,

Jorge Semprun Le grand voyage, 1963, Gallimard Le mort qu'il faut,

2001, Gallimard. Art Spiegelman Maus, vol. 1, 2, Flammarion.

1946, Éditions du Pavois.

Joseph Wajsblat Le témoin imprévu, 2001, C.O.L., Paris.

Elie Wiesel La Nuit, 1958, Éditions de Minuit.

Annette Wievorka Auschwitz expliqué à ma fille, 1999, Seuil.

La Revue d'histoire de la Shoah Parution semestrielle, Mémorial de la Shoah. Paris.

Vous pouvez télécharger le présent document sur le site de la Région Île-de-France (www.iledefrance.fr)

Lois

Loi Gayssot: c'est l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse qu'on appelle « loi Gayssot ». Cet article voté le 12 juillet 1990 punit la contestation des crimes contre l'humanité *(définis par l'ar*ticle 6 du tribunal militaire international annexé à l'accord de Londres du 8 août 1945). Affirmer que les chambres à gaz n'ont pas existé n'est pas une opinion, mais un délit puni par la loi.

LE RACISME.

Qu'est ce que c'est? Une idéologie fondée sur la croyance en une hiérarchie entre les groupes humains, les «races».

Ce que dit la loi : le racisme n'est pas une opinion. C'est un délit puni par la loi du 1er juillet 1972. Selon la nature des actes racistes, les sanctions peuvent aller jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 200 000 francs d'amende. (Art. 225. 1 et 225.2 du nouveau Code pénal).

Le 16 juillet 1995, le Président de la République reconnaît la responsabilité de l'État français

Extrait de l'allocution de monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République prononcée lors des cérémonies commémorant la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942 (le dimanche 16 juillet 1995).

'Il est, dans la vie d'une nation, des moments qui blessent la mémoire, et l'idée que l'on se fait de son pays.

Ces moments, il est difficile de les évoquer, parce que l'on ne sait pas toujours trouver les mots justes pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu la tragédie. Celles et ceux qui sont marqués à jamais dans leur âme et dans leur chair par le souvenir de ces journées de larmes et de honte.

Îl est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français.

Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exi-

Ce jour-là, dans la capitale et en région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur

On verra des scènes atroces : les familles déchirées, les mères séparées de leurs enfants, les vieillards - dont certains, anciens combattants de la Grande Guerre, avaient versé leur sang pour la France – jetés sans ménagement dans les bus parisiens et les fourgons de la Préfecture de Police.

On verra, aussi, des policiers fermer les yeux, permettant ainsi quelques évasions.

Pour toutes ces personnes arrêtées, commence alors le long et douloureux voyage vers l'enfer. Combien d'entre-elles ne reverront jamais leur foyer? Et combien, à cet instant, se sont senties trahies? Quelle a été leur détresse?

La France, patrie des Lumières et des Droits de l'Homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. Conduites au Vélodrome d'hiver, les victimes devaient attendre plusieurs jours, dans les conditions terribles que l'on sait, d'être dirigées sur l'un des camps de transit - Pithiviers ou Beaune-la-Rolande – ouverts par les autorités de Vichy.

L'horreur, pourtant, ne faisait que commencer. Suivront d'autres rafles, d'autres arrestations. À Paris et en province. Soixante-quatorze trains partiront vers Auschwitz. Soixante-seize mille déportés juifs de France n'en reviendront pas. Nous conservons à leur égard une dette imprescriptible.

La Thora fait à chaque Juif devoir de se souvenir. Une phrase revient toujours qui dit : "N'oublie jamais que tu as été un étranger et un esclave en terre de Pharaon".

Cinquante ans après, fidèle à sa loi, mais sans esprit de haine ou de vengeance, la Communauté juive se souvient, et toute la France avec elle. Pour que vivent les six millions de martyrs de la Shoah. Pour que de telles atrocités ne se reproduisent jamais plus. Pour que le sang de l'holocauste devienne, selon le mot de Samuel Pisar, le "sang de l'espoir".

Quand souffle l'esprit de haine, avivé ici par les intégrismes, alimenté là par la peur et l'exclusion. Quand à nos portes, ici même, certains groupuscules, certaines publications, certains enseignements, certains partis politiques se révèlent porteurs, de manière plus ou moins ouverte, d'une idéologie raciste et antisémite, alors cet esprit de vigilance qui vous anime, qui nous anime, doit se manifester avec plus de force que jamais.

En la matière, rien n'est insignifiant, rien n'est banal, rien n'est dissociable. Les crimes racistes, la défense de thèses révisionnistes, les provocations en tout genre - les petites phrases, les bons mots puisent aux mêmes sources.

Transmettre la mémoire du peuple juif, des souffrances et des camps. Témoigner encore et encore. Reconnaître les fautes du passé, et les fautes commises par l'État. Ne rien occulter des heures sombres de notre Histoire, c'est tout simplement défendre une idée de l'Homme, de sa liberté et de sa dignité. C'est lutter contre

les forces obscures, sans cesse à l'œuvre. Cet incessant combat est le mien autant qu'il est le vôtre. Les plus jeunes d'entre nous, j'en suis heureux, sont sensibles à tout ce qui se rapporte à la Shoah. Ils veulent savoir. Et avec eux, désormais, de plus en plus de Français décidés à regarder bien en face leur passé.

La France, nous le savons tous, n'est nullement un pays antisémite. En cet instant de recueillement et de souvenir, je veux faire le choix de l'espoir...

L'intégralité du discours est consultable sur le site : www.elysee.fr - Discours du Président

